

Le 25 septembre 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Taxation des victimes du travail Politique d'injustice sociale : le gouvernement persiste et signe !

Alors que Jean-François Copé et le ministre du Budget, Eric Woerth, se félicitent d'avoir trouvé une « mesure de justice » en imposant les indemnités journalières versées aux victimes d'accidents du travail, l'APF est consternée !

Après l'instauration des franchises médicales, l'annonce de l'augmentation du forfait journalier, encore une mesure qui pénalise directement les personnes en situation de précarité sanitaire et sociale !

Voilà qui est clair : le gouvernement a décidé de remplir les caisses de l'Etat avec l'argent des personnes les plus en difficulté. Une politique d'injustice sociale affirmée.

Pour l'APF, il est incompréhensible de considérer les indemnités journalières des accidentés du travail comme un « revenu de remplacement » banal sans prendre en considération que c'est une réparation du risque professionnel.

Invoquer le principe d'égalité, c'est oublier l'inégalité de fait qui existe, entre des personnes qui travaillent et qui sont en bonne santé, et les personnes qui ne peuvent pas travailler en raison de leur santé ou de leur handicap, les obligeant, en plus, à faire face à des frais supplémentaires.

Avec cette mesure, le gouvernement s'en prend encore une fois aux personnes les plus précaires. Déjà, au début du mois, l'APF alertait sur l'augmentation du forfait journalier, rappelant que ce dispositif allait toucher de plein fouet les personnes les plus vulnérables, en situation de handicap ou atteintes de maladie invalidante, qui sont régulièrement hospitalisées ou hébergées en maison d'accueil spécialisé. Des personnes qui, dans le même temps, sont exclues de la CMU complémentaire, doivent payer les franchises médicales et verser la participation forfaitaire par consultation ou acte réalisé. Sans compter que la compensation des surcoûts liés au handicap n'est pas intégrale.

Il est plus que temps de remettre à plat toutes ces mesures qui mettent à mal la justice sociale et de véritablement prendre en considération les personnes qui ne peuvent pas vivre de leur travail, pour enfin proposer des mesures sérieuses pour combler le déficit de la sécurité sociale. Car avec ces économies de bout de chandelle, il y a fort à parier que si on touche aux indemnités journalières des accidentés, demain il faudra taxer les indemnités journalières des personnes en ALD qui sont elles aussi exonérées d'impôt !

Où est le principe de solidarité nationale ?

Le gouvernement n'est manifestement pas conscient de ce que vivent au quotidien les personnes ayant un handicap ou une maladie, qui ont des dépenses peut-être importantes mais vitales !

Une chose est sûre : l'écart se creuse entre les décideurs et la réalité de la vie des personnes...

Et la France est en pleine régression sociale.

Contact Délégation APF de Loire-Atlantique:

Typhène JEANNE-ROSE, chargée de communication

Tél : 02.51.80.68.00/ Port. : 06.87.69.30.45

@ : apf44.tjeannerose@free.fr